

SAISON 2017 /2018 (1er SEPTEMBRE 2017 - 31 AOÛT 2018)

Les cases marquées * sont obligatoires

FORMULAIRE ADHESION ATSCAF MOSELLE

* NOM Prénom du primo adhérent			
* Date de naissance			
* Type d'adhésion	☐ Adhésion	☐ Renouvellement	N° adhérent
* Administration		☐ Actif	☐ Retraité
NOM Prénom du conjoint		Né(e) le	
NOM Prénom des enfants		Né(e) le	
NOM Prénom des enfants		Né(e) le	
* Adresse			
Complément adresse			
* Code postal		* Ville	
Tél domicile		Tél Mobile	
Courriel professionnel			
Courriel personnel			

Détail de la cotisation annuelle à régler : La cotisation annuelle que vous devez régler est égale au montant d'une cotisation principale à laquelle s'ajoutent les cotisations complémentaires éventuelles pour votre conjoint et vos enfants à charge.

Les agents désirant pratiquer le tennis en compétition devront acquitter un supplément de 30 euros.

Financiers ou assimilés	Montant en euros	Nb	Sous-total	Tarifs extérieurs en euros	Nb	Sous-total
Cotisation principale	16 €		€	21 €		€
Conjoint	8 €		€	11 €		€
Enfant à partir de 16 ans	8 €		€	11 €		€
Enfants de moins de 16 ans	Gratuit		€	Gratuit		€
Supplément activité tennis *	30 €		€	30 €		€
Sous-totaux			€			€
Total général			€			

Bulletin à compléter et à renvoyer accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de l'ATSCAF Moselle, Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle - 1, rue François de Curel - 57036 Metz Cedex à l'attention de M. Jean-Marc DEBROSSE.

* Le supplément lié à l'activité tennis correspond à une participation aux frais de location des courts réservés pour les adhérents engagés en championnat et pour les entraînements.

Numéro d'adhérent :

Je soussigné,

déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des notices d'information (1) afférentes aux garanties de base attachées à ma carte d'adhérent ATSCAF et de leur coût,
- Reçu et pris connaissance du bulletin d'adhésion « SPORTMUT » (1) permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance « accidents corporels de base » auprès de la Mutuelle des Sportifs (1).

Garantie de base Individuelle Accident

- ☐ **OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » comprise dans ma carte d'adhérent ATSCAF
- ☐ **NON**, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : 1,12 € TTC).

Pour le remboursement, contacter directement la M.D.S :

Nadia ESNABI : tél. 01 53 04 86 16 ou contact@mutuelle-des-sportifs.com

Garanties complémentaires « SPORTMUT »

- ☐ **OUI**, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur, en remplissant le formulaire de souscription correspondant et en le retournant à la Mutuelle des Sportifs en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie.
Coordonnées de la M.D.S : à l'attention de Nadia ESNABI, 2/4 rue Louis David 75782 Paris Cedex 16
- ☐ **NON**, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

fait à

le

Signature (représentant légal pour les mineurs)

Signé :

(1) Documents consultables et téléchargeables sur www.atscaf.fr

- notices d'information afférentes aux garanties de base attachées à ma carte d'adhérent ATSCAF
- bulletin d'adhésion « SPORTMUT » permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance « accidents corporels de base » auprès de la Mutuelle des Sportifs